

Art. 1 – Organisation

- A. Le Championnat féminin et le championnat masculin se déroulent en équipe de 2 joueuses ou 2 joueurs du même club. Il peut être inclus(e) un(e) licencié(e) d'une « École de Bowling » rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).
- Il est organisé en 2 phases :
- ✓ Phase 1 : par département les 25 et/ou 26 septembre 2021.
 - ✓ Phase 2 : par district les 20 et/ou 21 novembre 2021.
- B. La participation au Championnat départemental est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale district.
- C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art. 2 – Les participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFBSQ, de la catégorie Honneur.
- B. Moyenne maximum retenue pour chaque joueur(euse) :
- ✓ Femmes : Moyenne inférieure ou égale à 159 ou licenciée n'apparaissant pas sur le listing
 - ✓ Hommes : Moyenne inférieure ou égale à 174 ou licenciée n'apparaissant pas sur le listing
- C. Listing de référence joueur(euse) :
- ✓ Listing dédié à la compétition (voir site fédéral)
 - ✓ La moyenne de référence est lue dans la colonne « Moy » de ce listing dédié.
- D. Aucun remplacement n'est autorisé pendant toute la durée de la compétition.

Art. 3 – Phase Départementale

- A. Chaque équipe effectue 2 séries, consécutives ou non, de 4 lignes, avec changement de pistes entre les séries. Le décalage est déterminé par le comité départemental ou à défaut par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, les titres de Champions(nes) départemental(e)s Doublette honneur sont décernés.
- C. Les champion(ne)s sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase district, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par la ligue régionale. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s par département.
- D. Le comité départemental ou à défaut la ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E. Engagement à la compétition : 28 € par équipe + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,40 € l'unité, à régler au comité départemental ou à défaut à la ligue régionale.

Art. 4 – Phase District

A. Engagements :

- ✓ Il n'y a pas de droit d'engagement, les parties qualificatives de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler (3.40 € maximum recommandé par partie) auprès de la ligue régionale organisatrice de cette phase.

B. Déroulement :

- ✓ Qualifications : cette phase regroupe les doublettes masculines et féminines qualifiées à l'issue de la phase départementale. Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 4 lignes avec changement de pistes entre les séries.
- ✓ Finale : cette phase regroupe les premières doublettes féminines et premières doublettes masculines au classement des 8 parties de qualification. Le nombre d'équipes finalistes est de 30% (arrondi à l'entier supérieur) des équipes participantes avec un minima de 4. Chaque équipe effectue 2 séries consécutives de 3 lignes avec changement de pistes entre les séries. Les scores des qualifications sont conservés.

C. Titres décernés : Les titres de Champions(nes) district Doublette honneur sont décernés au classement des 14 parties.**D. Forfaits, Repêchage, Modifications :**

- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur comité départemental qui requalifie dans l'ordre du classement départemental jusqu'au 31 octobre 2021. Après cette date, la ligue régionale requalifie dans l'ordre des classements du département recevant la finale district.
- ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles.

Art. 5 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport ...). Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France Doublette. Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.